

cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 25 € et 35 pour 1 couple
par la poste 30 € et 40 pour 1 couple
Abonnement revue CEGRA 20 €

INFOS

Rédaction:
Josette LIMOUSIN
Jandj.limousin@gmail.com
Alain TARAVEL
alain.taravel@laposte.net



mauriennegenealogie.besaba.com
OU maurienne-genealogie.fr

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 309 Décembre 2023



*Le Président, le bureau de
Maurienne Généalogie et les
rédacteurs de MG Infos vous
présentent leurs meilleurs voeux pour
2024*

Cotisation 2024

Le montant de cotisation est différent en fonction du mode d'envoi du Bulletin MG Infos (par mail ou par Poste) et du nombre d'adhérents par famille.

Tarifs (inchangés) pour 2024

Individuel Internet 25€ Poste 35€

Couple Internet 35€ Poste 45€

Supplément pour abonnement à Généalogie et Histoire : 20€

Chèques à l'ordre de Maurienne Généalogie

À adresser à : **Pierre GRET, 348 Rue du Capitaine Bulard
73300 Saint Jean de Maurienne**

Attention : Le non paiement de cotisation entrainera, fin Mars, la clôture de l'accès à Généabank, à Expo Actes et le non envoi du bulletin mensuel.

Animations

Dates à retenir pour 1er trimestre 2024 :

- * 04/01 : sortie raquettes Montaimont
- * 26/01 : tirage des rois
- * 09/02 : visite archives communales Saint Jean
- * en mars : Visite de la centrale du Bugey

Calendrier

Janvier 2024

Mercredi 03/01 Permanence tous local 17h30
Vendredi 05/01 Lecture d'actes tous local 17h30
Présentiel ou distanciel
Jean Marc DUFRENEY

Mercredi 10/01 Permanence tous local 17h30
Samedi 13/01 Cours de paléo inscrits local 09h00
Distanciel

Bruno GACHET

Samedi 13/01 Conférence tous local 15h00
Patrice GERARD

Mercredi 17/01 Permanence tous local 17h30
Mercredi 24/01 Permanence tous local 17h30
Mercredi 31/01 Permanence tous local 17h30

Février 2024

Vendredi 02/02 Lecture d'actes tous local 17h30
Présentiel ou distanciel
Jean Marc DUFRENEY

Mercredi 07/02 Permanence tous local 17h30
Samedi 10/02 Cours de paléo inscrits local 09h00
Distanciel

Bruno GACHET

Mercredi 14/02 Permanence tous local 17h30
Mercredi 21/02 Permanence tous local 17h30
Mercredi 28/02 Permanence tous local 17h30

La permanence des mercredis (y compris les jours d'atelier) est assurée sans sujet préalable.

Ateliers se tenant désormais sur rendez-vous . Il s'agit de (du) :

- dépannage latin - Pierre BLAZY pierrotblazy@orange.fr
- l'atelier informatique - Serge MICHEL serge.michel73@free.fr
- l'aide à la recherche - Odile ROMANAZ odile.romanaz@orange.fr



Une fin d'année fort active...

L'automne 2023 a été marqué par des événements importants. A peine remis de Gén@StMartin fin août qui a été une belle réussite, il a fallu se (re)plonger dans l'organisation de la Saga des Borjon, sans oublier notre participation au Forum régional de Généalogie organisé par le CEGRA et celui des Marmottes à Annecy. C'est pourquoi nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé activement à l'une ou l'autre, voire à plusieurs de ces manifestations en les désignant nominativement :

Géné@SaintMartin : Marie-Gabrielle Pommard (dite MGP), Blandine Dujour, André Arnaud, Gérard Grand, Serge Michel

Forum Rhône-Alpes : Marie-Lou et Pierrot Blazy, Désiré Marcelin, Jean-Marc Dufreney

Forum des Marmottes : Marie-Lou et Pierrot Blazy, Alain Taravel

Saga des Borjon : Odile et René Romanaz, Josette Limousin, Bernadette et Pierre Gret, Bernadette Buffaz, Annie Decerf, Daniel Forestier, Patrice Gérard, Martial Robert, Désiré Marcelin, André Arnaud, Gérard Grand, Jean-Marc Dufreney et..., accessoire-



ment...

Louis Paulin.



Un président pas peu fier qui pose avec la présidente de la Fédération Française de Généalogie au Forum du CEGRA

Jean Marc DUFRENEY

Appel à candidatures

Un samedi après-midi par mois, Maurienne Généalogie reprend le cycle des conférences publiques.

2 formats : sujets longs d'1h à 1h30 ou sujets courts d'environ 30 mns (plusieurs intervenants sur une même après-midi).

Vous possédez un ou des sujets à présenter devant un public bienveillant, n'hésitez pas, contactez Jean Marc DUFRENEY !



La nouvelle année commence le 1^{er} janvier !

Si cette affirmation est une évidence de nos jours, cela n'a pas toujours été le cas. Les anciens romains ont été les premiers à établir un calendrier en 753 avant J-C, c'est-à-dire à la fondation de Rome.

1	Martius	31 jours	6	Sextilis	30 jours
2	Aprilis	30 jours	7	September	30 jours
3	Maius	31 jours	8	October	31 jours
4	Junius	30 jours	9	November	30 jours
5	Quintilis	31 jours	10	December	30 jours

Basé sur les cycles de la Lune et d'une durée de dix mois, ce ca-

lendrier dit lunaire aurait été créé par Numa Pompilius, le successeur de Romulus. L'année commence alors en mars, en signe de dévotion à l'une des divinités romaines les plus marquantes : Mars, dieu de la guerre. Ces dix mois formant une année de 304 jours, on ajoutait donc, après le dernier mois, autant de jours qu'il en fallait pour coïncider avec le cycle solaire, et respecter le rythme des saisons. Ces jours furent appelés par la suite Januarius, en l'honneur de Janus dieu à deux têtes, l'une tournée vers le passé et l'autre vers l'avenir, et Februarius.

Jusqu'en 153 av. J.-C., l'année débutait donc le 1er mars, d'où les noms de septembre, octobre, novembre et décembre que portent encore les anciens mois de rang 7, 8, 9 et 10. Trois jours importants rythmaient les mois : les *Calendes* (1er jour), les *Nones* (le 5e ou le 7e) et les *Ides* (le 13e ou le 15e). Il était habituel aux Romains de payer les intérêts de leurs dettes le premier jour de chaque mois. C'est ainsi que, de ce jour appelé *Calendes*, nous est venu le mot « *calendrier* ». Ce mot a d'abord désigné le registre où étaient inscrits les comptes puis la mesure du temps elle-même.

Malgré les deux mois complémentaires de janvier et février, l'année calendaire dérivait par rapport au cycle solaire et les *Pontifes*, qui réglaient à Rome les affaires religieuses, devaient affiner le calendrier en ajoutant tous les deux ans quelques jours supplémentaires. Ils usaient de ce privilège en fonction de leurs intérêts, pour allonger ou raccourcir le mandat des consuls, ces derniers étant élus pour une année non renouvelable.

Le 1^{er} janvier de l'an 708 de la fondation de Rome (l'an 45 av. J.-C.), Jules César décide d'en finir avec les fantaisies pontificales. Il introduit un judicieux calendrier mis au point par l'astronome grec Sosigène d'Alexandrie.

Le maître de Rome impose une année de 365 jours divisée en 12 mois de longueur inégale. Il la fait aussi débuter le 1er janvier (cette règle est tombée en désuétude à la fin de l'empire romain et n'allait

s'imposer en Occident qu'au XVI^e siècle seulement).

Pour réduire l'écart entre l'année calendaire et la rotation de la Terre autour du soleil, on convient d'ajouter un jour au calendrier une fois tous les quatre ans. Ce 366^{ème} jour est introduit après le 24 février. Comme les Romains nomment les jours ordinaires d'après le jour important qui les suit, il est désigné par l'expression : *sexto ante calendas martii* (sixième jour avant les calendes de mars). Le 366^e jour est en conséquence appelé *bis sexto ante*... D'où le nom de bissextile qui est encore donné aux années correspondantes !





La mise en place du nouveau calendrier intervient donc le 1er janvier de l'an 708 AUC (*ab urbe condita*, en français : *depuis la fondation de la ville*), autrement dit 708 ans après la fondation de Rome selon le calcul des années en vogue à l'époque. Elle est précédée par une « année de confusion » de 445 jours en vue de réaligner, une bonne fois pour toutes, le début de l'année sur l'équinoxe de printemps.

En 352, l'Eglise s'approprie la date du 1er janvier au motif qu'elle correspondrait à la circoncision de Jésus, huit jours après sa naissance. Mais différents usages persistent encore selon les régions où le début de l'année est tantôt fêté le 25 décembre, tantôt le 1er janvier, le 1er mars ou encore à Pâques, ce que constata le jeune roi de France Charles IX lors de son grand tour de France organisé par sa mère Catherine de Médicis. Afin d'uniformiser l'année dans tout le royaume, il confirma l'article 39 de l'édit de Saint-Germain donné à Paris au début de janvier 1563 (édit qui prescrivait déjà de dater les actes publics en faisant commencer les années au 1er janvier), acte législatif qu'il promulgua à Roussillon le 9 août 1564. La mesure ne fut appliquée que le 1er janvier 1567.

Les autorités religieuses ne voulant pas être en reste, à la suite du concile de Trente, c'est le pape Grégoire XIII qui va généraliser, en 1582, le jour de l'An au 1er janvier dans l'Europe catholique et instaurer le calendrier grégorien. Le souverain pontife souhaite notamment corriger le retard que prenait le calendrier julien sur le Soleil, un retard de 10 jours au moment de la réforme. C'est ainsi que le lendemain du jeudi 4 octobre 1582, les romains se réveillèrent le vendredi... 15 octobre 1582. Cette nuit avait été choisie par Grégoire XIII pour l'entrée en application de sa réforme du calendrier julien. La réforme va s'étendre peu à peu dans tous les pays. Le calendrier grégorien est aujourd'hui d'application universelle ou à peu près, si l'on prend en compte que le Nouvel An chinois est fêté entre le 20 janvier et le 21 février et le jour de l'an hébreu, la fête juive de Roch Hachana célébrant la nouvelle année civile du calendrier luni-solaire hébraïque, se situe en automne.

Alain TARAVEL



L'origine de l'arbre

D'où vient la figure de l'arbre généalogique telle que nous la connaissons aujourd'hui ?

S'il est une métaphore qui résiste au temps pour évoquer l'histoire des parentés et des alliances familiales, c'est bien celle de l'arbre.

Comme lui, une famille naît, grandit, se ramifie

et meurt au gré des naissances, mariages et décès. Dès l'Antiquité, des auteurs latins comme Cicéron ou Virgile utilisent, pour désigner la famille, un vocabulaire qui renvoie au monde arboricole. Ils parlent de souche, de rejeton ou de branche.

Si la métaphore végétale est largement présente dans les récits généalogiques antiques, il faut attendre le Xème siècle pour que les premières représentations graphiques voient le jour. On les trouve dans les *Beatus*, des commentaires de l'*Apocalypse* rédigés en Espagne à la fin du VIIIème siècle. Mais il ne s'agit encore de simples schémas illustrant les *Ecritures* et l'histoire du monde qui

montrent les descendance des patriarches ou celle de souverains ou d'empereurs. Les grandes abbayes bénédictines rédigent à la même époque les premières généalogies non bibliques, consacrées à de puissants bienfaiteurs. Toutes ces représentations apparaissent d'abord sous la forme de listes ou de schémas composés de médaillons nominatifs dans lesquels les liens graphiques ne permettent pas de distinguer entre eux la nature des liens de parenté.

C'est la réforme grégorienne qui, au XIème siècle, à partir des années 1050-1060, va stimuler la production de dessins généalogiques. L'Eglise veut limiter l'endogamie et les unions entre consanguins jusqu'au 7ème degré, alors que, jusque là, elle se souciait très peu des liens familiaux pour les mariages. Dans toute l'Europe chrétienne, les tables de consanguinité, réalisées par des juristes, vont alors beaucoup influencer sur les généalogies.

Même si elles peuvent prendre des formes très diverses, la plupart empruntent la métaphore de l'architecture puisque l'on parle de « maisons » pour citer les grandes familles. Les liens de



Arbre de consanguinité qui illustre l'interdiction de se marier entre cousins jusqu'à la 4ème génération

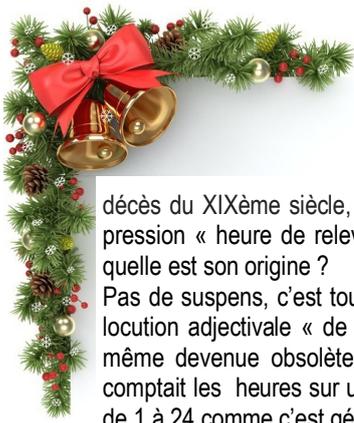
parenté se comptent en « degrés », un terme qui renvoie à l'escalier. La représentation sous forme d'arbre est contemporaine. Les plus anciennes généalogies de ce type datent de la décennie 1060 et sont l'œuvre d'un moine de l'abbaye Saint Aubin à Angers. Elles concernent les rois de France, des Mérovingiens aux trois premiers Capétiens et sont descendantes.

Ces deux grands types de représentation, végétale et architecturale, vont coexister durant tout le Moyen Age. Cependant, la première va bénéficier, au XIIIème siècle, de l'émergence d'un thème iconographique chrétien : l'arbre de Jessé, qui sert parfois de support à une généalogie de Jésus de Nazareth depuis ledit Jessé, père du roi David, telle qu'elle apparaît dans les *Ecritures*. Cette iconographie va se généraliser au XVème siècle avec l'invention de l'imprimerie. Les grandes chroniques historiques qui sont alors publiées intègrent des généalogies qui vont imposer définitivement l'arbre. « *La Chronique de Nuremberg* », imprimée en 1493, retrace l'histoire de l'humanité au travers de 1100 gravures et toutes les généalogies de l'Ancien Testament, de l'Antiquité latine et des empereurs y sont représentées sous forme végétale.

Au fil du temps, le dessin va se schématiser, se codifier et prendre la forme que l'on connaît aujourd'hui.

Avec la complicité de Marc-Edouard GAUTIER





L'heure de relevée

Lors de nos dépouillements d'actes de naissances ou de décès du XIXème siècle, nous avons tous rencontré l'expression « heure de relevée ». Mais que signifie-t-elle et quelle est son origine ?

Pas de suspense, c'est tout simplement l'après-midi. Cette locution adjectivale « de relevée » a un peu vieilli et est même devenue obsolète. Elle rappelle l'époque où l'on comptait les heures sur une échelle de 1 à 12 et non pas de 1 à 24 comme c'est généralement le cas aujourd'hui.

Au XIXème siècle, cette formule est classique dans les actes d'état-civil et quand un enfant naît à « une heure de relevée », cela signifie qu'il est venu au monde à 13 heures. Quand une personne décède à « quatre heures de relevée », elle a donc cessé de vivre à 16 heures.

Il semblerait que l'heure de relevée ait été employée dès le XIIème siècle pour désigner la partie de la journée qui suit le repas de midi.

Son origine est pleine de bon sens puisque, à l'époque, peu de gens travaillaient assis. Les paysans, majoritaires, restaient debout toute la journée dans les champs, les commerçants derrière leur comptoir ou étal et même les moines copistes se tenaient debout devant leur lutrin.

Ce que l'on trouve sur les actes	Traduction en langage moderne
3h du matin	03:00 h / 3h du matin
2h du soir	14:00 h / 2h de l'après-midi
2h de relevé	14:00 h / 2h de l'après-midi

Cette origine est confirmée par la définition donnée dans le dictionnaire de FURETIERE de 1690 :

« RELEVÉE. s.f. L'après-disnée, ou le temps d'après-midi. On donne des assignations chez des Commissaires à deux ou trois heures de relevée. Il n'est gueres en usage qu'au Palais, où on appelle aussi les Audiences de relevée, celles qui se donnent après-midi. La Cour n'entre point ce jourd'huy de relevée. Ce mot vient de ce qu'autrefois on faisoit la meridiene sur des lits de sale qu'on nommoit grabats, & on nommoit relevée, le temps où on se relevoit pour retourner à son travail. »

Nos ancêtres se levaient donc une première fois le matin pour sortir du lit et ne s'asseyaient que pour prendre leur repas de midi, si repas il y avait... C'est à l'issue de cette pause méridienne qu'il se « relevaient » pour retrouver la position debout après avoir été assis quelques instants.

Enfin, nos cousins anglosaxons qualifient les heures par rapport à la même référence : AM est l'abréviation de « Ante meridiem », c'est-à-dire avant midi et PM « Post meridiem », après-midi. Ainsi 3PM correspond parfaitement à nos anciennes « trois heures de relevée », soit 15 heures d'aujourd'hui.

Alain TARAVEL



Nécrologie

En cette fin d'année deux personnalités qui ont marqué Maurienne Généalogie nous ont quittés. Un centenaire et un autre qui le talon-



Père Jean PRIEUR

naît. Je ne referai pas le bilan élogieux de la vie du père Prieur que d'autres ont écrit avec moult détails. J'en retiendrai simplement trois aspects : Mon professeur d'histoire romaine à l'Université de Savoie, la référence dans ce domaine. Un accueil chaleureux et pédagogique aux archives diocésaines. Enfin un membre fidèle de notre association durant plus de vingt années.



Georges ROUX

Nous n'avions plus de nouvelles de Georges Roux, un adhérent de la première heure. Certains même, dont j'étais du nombre, le pensait déjà décédé. Il n'en était rien puisqu'il vient de s'éteindre à Lyon, ville qu'il a longtemps partagée avec St-Jean. Les plus anciens se souviennent de sa présence au local en compagnie de Jane son épouse, disparue bien plus tôt, qui nous parlait de ses

voyages, de leur Maison Blanche de Villargondran.

Georges repose en paix au cimetière Tosi de sa ville d'adoption.

Jean Marc DUFRENEY

Erratum

Dans Maurienne Généalogie Infos N° 308 de novembre, une coquille s'est glissée dans l'article sur Joseph DESOGUS. Son épouse, cultivatrice à Fontcouverte, n'est pas Albertine Alba mais Albertine Sophie ABBA.

Merci à Mme VAN WETTER qui nous a signalé cette erreur.

